

# Extension de la réserve naturelle nationale du Venec

---



Photo : E. Holder

**Mardi 17 avril 2018**

**Sous-Préfecture de Châteaulin**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DU FINISTÈRE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)

# Ordre du jour

- La réserve naturelle du Venec : 25 ans d'existence en images
- Origines du projet d'extension
- La concertation du projet
- Les enjeux de l'extension pour les acteurs et le territoire
- Ce que l'extension pourrait changer
- Repères sur les étapes d'une extension
- Propositions pour la suite

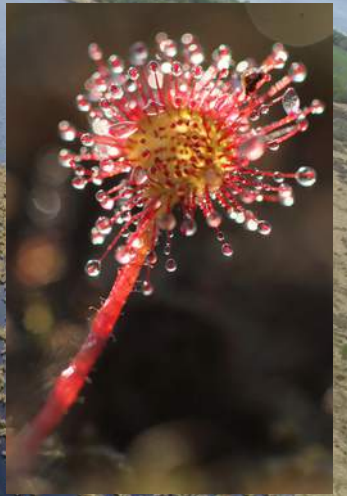
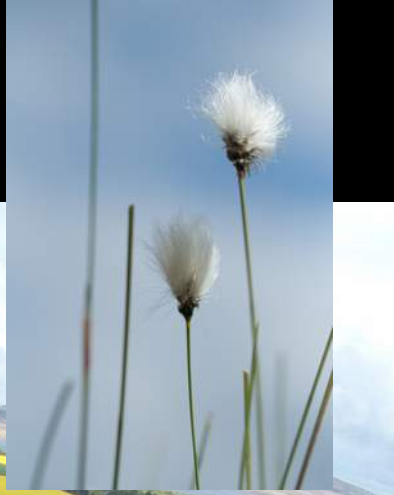
# La Réserve naturelle du Venec, la perle des tourbières bretonnes



Réserve Naturelle  
VENEC



# La réserve naturelle et son bombement



# La réserve naturelle et son bombement



# La bordure de la réserve naturelle



# La bordure de la réserve naturelle

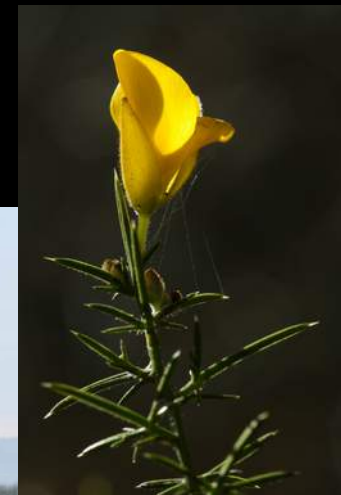


Les landes, prairies et tourbières de l'arrière Venec (hors RN actuellement)





Les landes, prairies et tourbières de l'arrière Venec (hors RN actuellement)



# Le Venec, 25 ans de gestion adaptée



# Girobroyage



# Girobroyage forestier



# Fauche



# Fauche manuelle



# Roulage



# Pâturage







# Débroussaillage



# Débroussaillage



Avant



Après

## Aménagement (clôtures)







# Creusement de mares



## Suivis de végétation



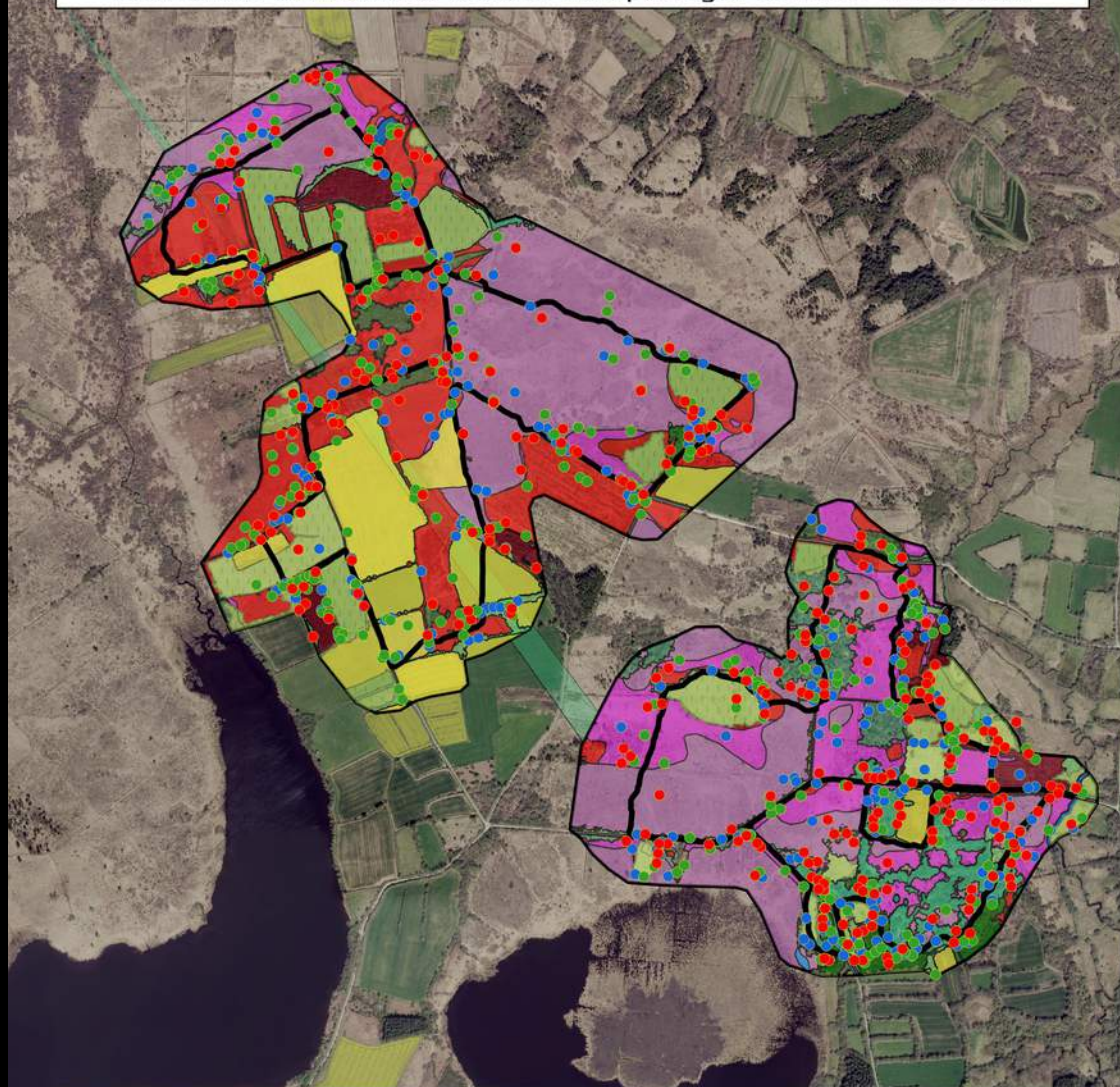




# Suivis ornithologiques



Localisation des contacts lors des trois passages du Monir Venec 2017



## Légende

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| ● Contacts premier passage    | ■ Landes humides   |
| ● Contacts deuxième passage   | ■ Landes sèches et mésophiles                            |
| ● Contacts troisième passage  | ■ Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées      |
| — Parcours suivis             | ■ Plantations d'arbres à feuilles persistantes           |
| <b>Habitats</b>               |  |
| ■ Cultures                    | ■ Prairies et pelouses humides (hors marais salés)       |
| ■ Forêts humides              | ■ Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes) |
| ■ Forêts sèches et mésophiles | ■ Routes   |
| ■ Fourrés humides             | ■ Tourbières et groupements tourbeux associés            |
| ■ Fourrés secs et mésophiles  | ■ Végétations des haies et talus                         |
|                               | □  |

# Un règlement en « bon père de famille »

On peut sentir les fleurs, ramasser ses déchets, s'enflammer pour la beauté des paysages, promener certains animaux de compagnie, ...



... faire du vélo, la sieste, etc.



# Animations



# Maison de la Réserve naturelle à Brennilis



# Valorisation



Into the french wild



ée [4K]



0:14 / 3:54

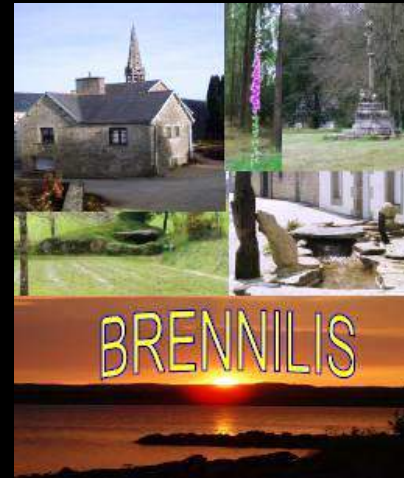
# Acteurs



**Finistère**

*Penn-ar-Bed*

LE DÉPARTEMENT



# Origines du projet d'extension

**1993** : création de la réserve naturelle nationale du Venec sur **48 ha**

*"Télégramme"*  
17 février 93

## **Brennilis :** **la réserve du Venec** **vient d'être créée**

Par décret en date du 9 février le Premier ministre a créé la réserve naturelle du Venec.

Située sur la commune de Brennilis, celle-ci a une superficie de près de 48 hectares. Il est fondé, par le préfet, un comité consultatif comprenant des représentants des collectivités territoriales concernées, des propriétaires, des usagers, des administrations, des associations de protection de la nature et des personnalités scientifiques qualifiées.

Cette instance donnera son avis sur le fonctionnement de la réserve et en particulier « sur la gestion hydraulique des marais de Saint-Michel-sur-Ellez ». Il pourra faire procéder à des études scientifiques en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel.

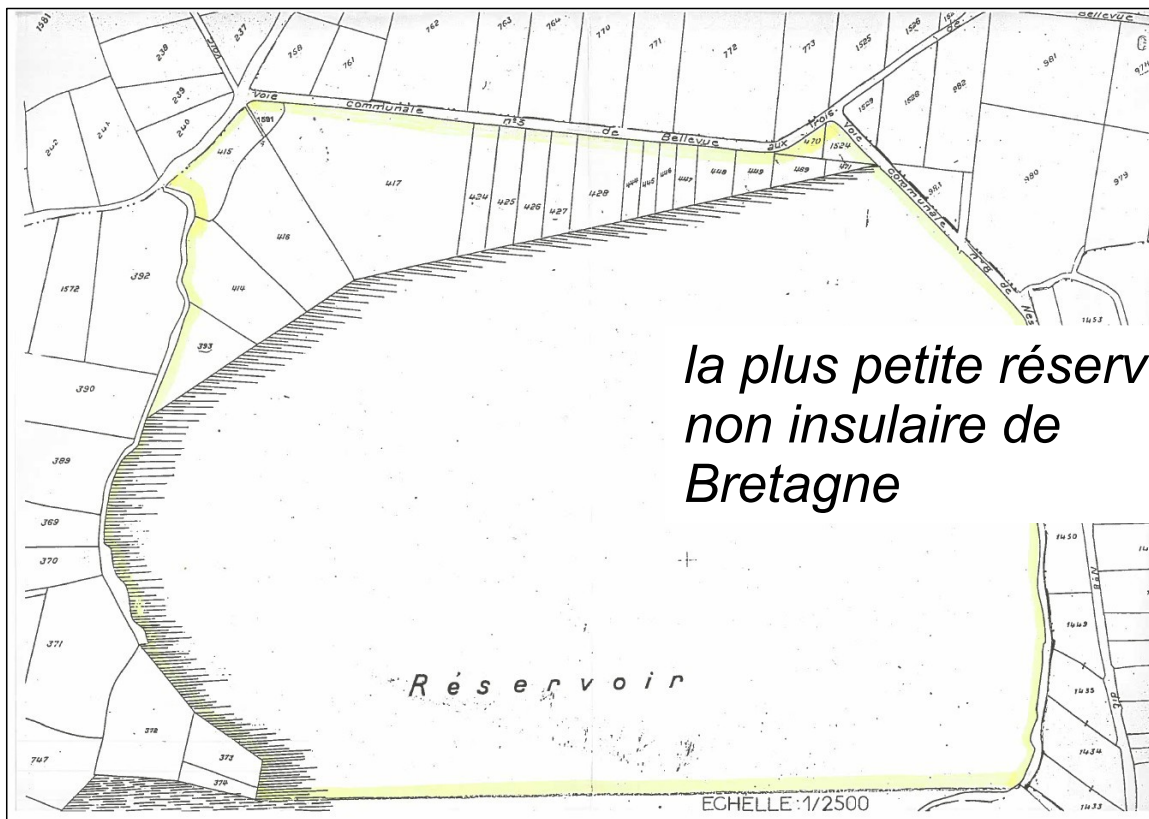
La réglementation interdit les

activités industrielles ainsi que de recherche et d'exploitation minière, la collecte de minéraux et de fossiles.

Si l'on en croit les spécialistes dont B. Clément de l'université de Rennes 1, la végétation du secteur est d'une richesse exceptionnelle. De nombreuses espèces rares y prospèrent dont quelques unes sont « de véritables fossiles vivants ». Avec ses tourbières, ses bruyères et ses landes, ce site serait, dans le genre, « le premier de l'Europe de l'Ouest ».

Tous les scientifiques sont d'accord pour affirmer que l'en-droit mérite d'être sauvegardé.

Au sein de la future communauté de communes du Yeun (Brasparts, Loqueffret, Saint-Rivoal, Botmeur et Brennilis) certains élus souhaitent que la gestion de la réserve lui soit confiée.



*la plus petite réserve  
non insulaire de  
Bretagne*

**2008** : premières réflexions du gestionnaire et des services de l'État pour améliorer la protection des abords, l'« arrière-Venec »



# Origines du projet d'extension

- **2011** : premières acquisitions foncières du Département dans le cadre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles »



→ *Zoom sur la politique ENS du Conseil Départemental du Finistère et sur son action à Brennilis*



**Finistère**

*Penn-ar-Bed*

LE DÉPARTEMENT



## Les espaces naturels sensibles – Arrière Venec

Sous-Préfecture de Châteaulin – 17 avril 2018



**Finistère**  
Penn-ar-Bed  
LE DÉPARTEMENT

## Un cadre stratégique du CD29 et des compétences ENS confirmées

### Un Département compétent pour agir ...

- **Un cadre juridique : L113-8 et suivants du Code de l'Urbanisme**
  - Le Département est compétent pour élaborer une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (...)
- **Un outil financier : la Taxe d'aménagement (1,5 %)**
  - Foncier & Maîtrise d'ouvrage des travaux en ENS du Département
  - Subventions pour la gestion des terrains du Département & des propriétés du Conservatoire, et partenariats naturalistes
- **Un outil foncier : la Zone de préemption**
  - Au profit du Département
  - Au profit du Conservatoire
- **Un cadre stratégique : le Schéma Départemental des ENS**
  - Voté en 2015



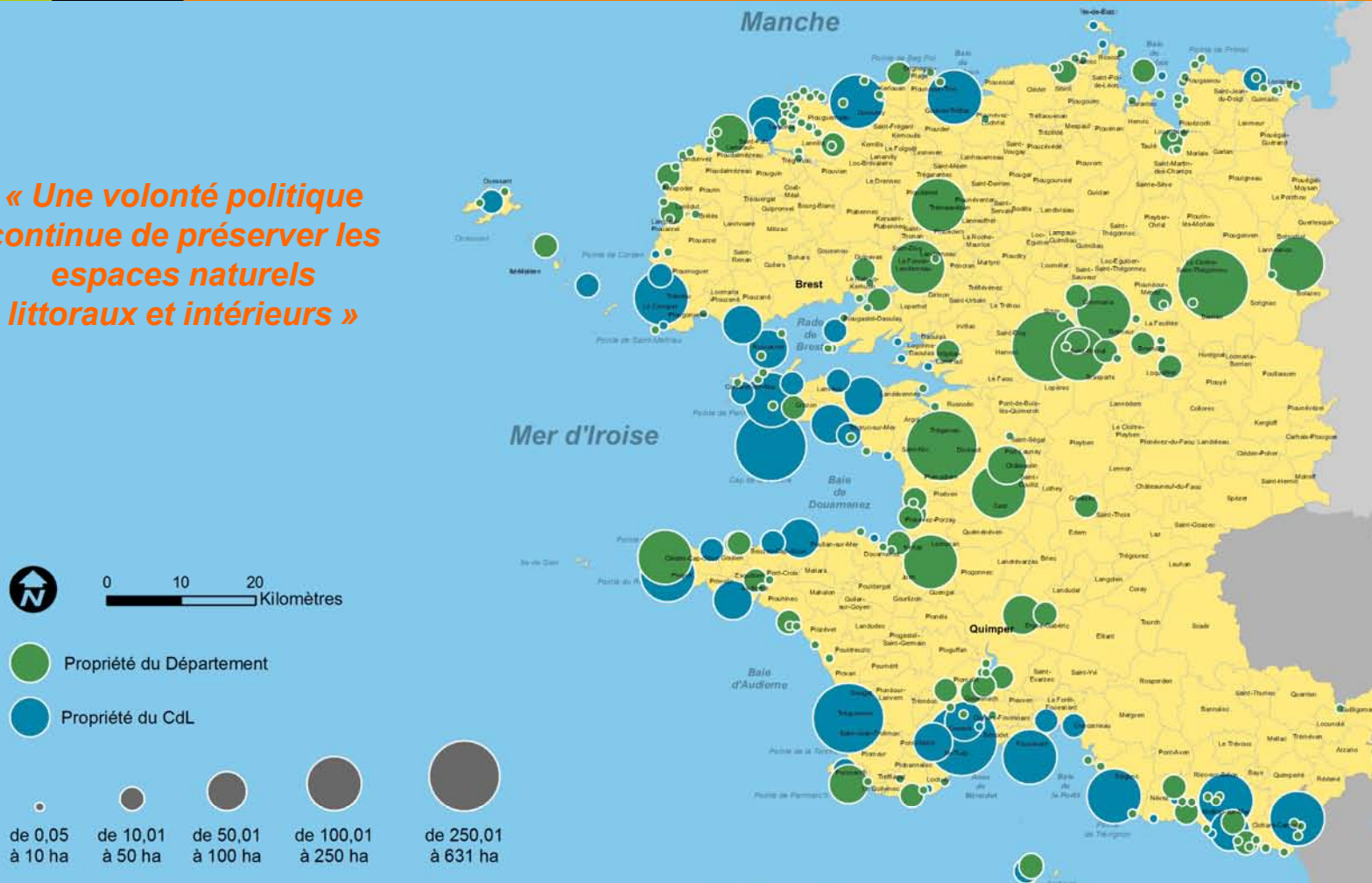
... depuis plus de 40 ans



**Finistère**  
Penn-ar-Bed  
LE DÉPARTEMENT

## Une action foncière partagée avec le Conservatoire du littoral

« Une volonté politique  
continue de préserver les  
espaces naturels  
littoraux et intérieurs »

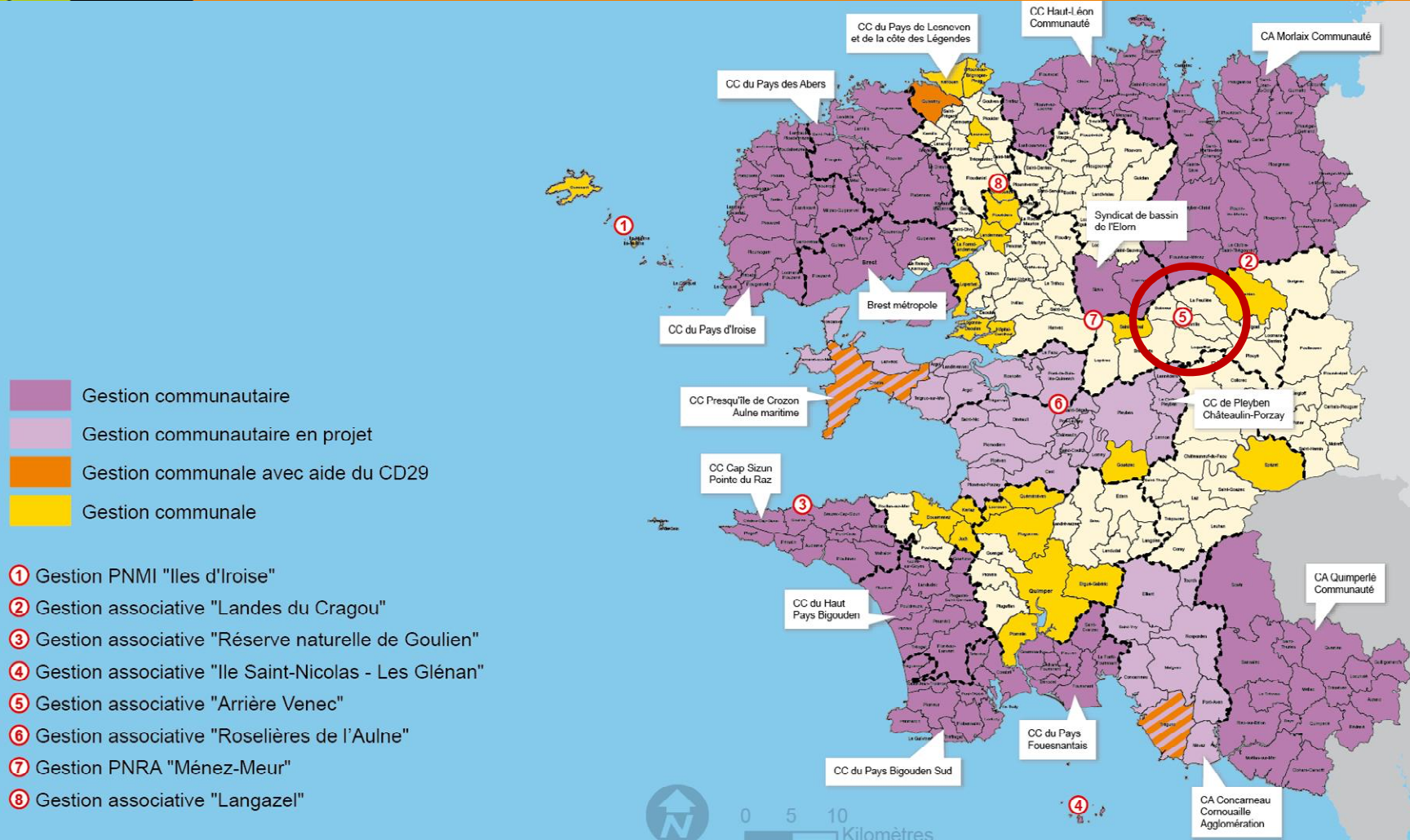


**Chiffres** 4 432ha 2 550ha 178 20%  
**Clés :** acquis par le CD29 en littoral sites littoral protégé (CD29+CDL) Linéaire du



**Finistère**  
Penn-ar-Bed  
LE DÉPARTEMENT

# La gestion des espaces naturels sensibles, des actions partenariales



**Chiffres Clés :**

**80%** superficie en gestion partenariale

**10** EPCI  
**1** Syndicat

**PNRA, PNMI, ONF, Associations**



**Finistère**  
*Penn-ar-Bed*  
LE DÉPARTEMENT

## L'intervention départementale sur le site ENS de l'Arrière Venec

### L'Arrière Venec, un espace naturel d'intérêt départemental majeur

**... Un réseau de zones humides important abritant des habitats naturels d'intérêt européen dans le prolongement de la réserve naturelle nationale du Venec...**

**... Des enjeux en termes de paysage, de biodiversité ....**

- **Une volonté départementale d'action foncière sur la commune de Brennilis, à des fins de protection et de gestion de milieux naturels remarquables**
  - 105 ha, majoritairement des landes humides, tourbeuses et des boisements
  - dont 80 ha sur l'Arrière Venec
- **Prenant appui sur un outil foncier créé en septembre 2010 « Le périmètre d'intervention foncière », de près de 350 ha**
  - En partenariat avec la commune de Brennilis
  - Acquisition à l'amiable avec prise de contact avec l'ensemble des propriétaires au sein du périmètre
  - Sur la base d'évaluation de France Domaine
- **Des démarches d'étude d'une zone de préemption départementale**
- **Un site d'importance conforté par la stratégie foncière départementale**



**Finistère**  
Penn-ar-Bed  
LE DÉPARTEMENT

espace naturel protégé  
**PROPRIETES DEPARTEMENTALES  
COMMUNES DE BRENNILIS, LOQUEFFRET ET LA FEUILLEE**

SITES DE TY AR BOUDIGED, ARRIERE VENEC, ROUDOUDOUR ET DE LA VALLEE DE ELLEZ



-  Périmètre d'intervention foncière du CD29
-  Propriété départementale
-  Propriété communale
-  Propriété du PNRA

Arrière Venec :	80,37 ha
Ty ar Boudiged :	0,41 ha
Vallée de l'Ellez :	21,09 ha
Roudoudour :	4,16 ha

Département du Finistère  
Direction de l'aménagement, de l'eau,  
de l'environnement et du logement  
Service des espaces naturels et des paysages  
Décembre 2017



**Finistère**  
*Penn-ar-Bed*  
LE DÉPARTEMENT

## L'intervention départementale sur le site ENS de l'Arrière Venec







**Finistère**  
Penn-ar-Bed  
LE DÉPARTEMENT

## L'intervention départementale sur le site ENS de l'Arrière Venec

### L'Arrière Venec, un espace naturel géré et suivi

- **Une gestion du site confiée à l'association Bretagne Vivante depuis Automne 2016**
  - Par voie de convention qui précise les missions et l'organisation d'intervention sur site
- **Quelques illustrations de travaux portés en maîtrise d'ouvrage départementale depuis 2016 avec appui gestionnaire**
  - Restauration de parcelle à enjeu naturaliste (*Damier – entreprise Séité*)
  - Restauration de landes par broyage (*entreprise Bro Léon/Kerné Elagage*)
  - Mise en place de 2 enclos pour pâturage (*entreprise Bellocq*)
  - 2018 – poursuite d'enclos
- **Quelques principes d'usages et activités en ENS**
  - Ouverture au public, sous réserve de sécurité & protection des espèces patrimoniales
  - Gestion agropastorale encouragée : prêt à usages gratuit – particuliers/agriculteurs
  - Gestion des usages : autorisation activités sportives, évènement culturel....
  - Gestion cynégétique : de façon générale, la chasse n'est pas autorisée en ENS. Des mesures particulières sont prises, en lien avec la Fédération des chasseurs, selon les pratiques locales et présence espèces



CONVENTION DE GESTION  
DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES LANDES TOURBEUSES  
DE L'ARRIERE-VEVEC  
PROPRIÉTÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Vu les articles L142-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 5 septembre 2016 ;

ENTRE

Le Département du Finistère, situé 32 Boulevard Dupleix, CS 29029, 29196 QUIMPER Cedex, représenté par Mme Nathalie SARRABEZOLLES, Présidente du Conseil départemental agissant au nom du Département et dénommé ci-après « Le Département »,  
d'une part,

ET

L'association Bretagne Vivante – SEPNB, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc TOULLEC, 19 rue de Gouesnou, BP 62132, 29221 Brest cedex 2, et dénommée ci-après « Le Gestionnaire »

d'autre part.

# Origines du projet d'extension

- **2013-2015** : étude scientifique des enjeux d'une extension sur l'arrière-Venec réalisée par le gestionnaire
- **2016** : le comité consultatif valide l'introduction d'actions portant sur l'extension de la réserve dans le nouveau plan de gestion 2017-2027
- **Automne 2016** : Bretagne Vivante devient gestionnaire des parcelles acquises par le Département sur l'arrière-Venec (env. 80 ha), des actions de restauration démarrent



# La concertation du projet

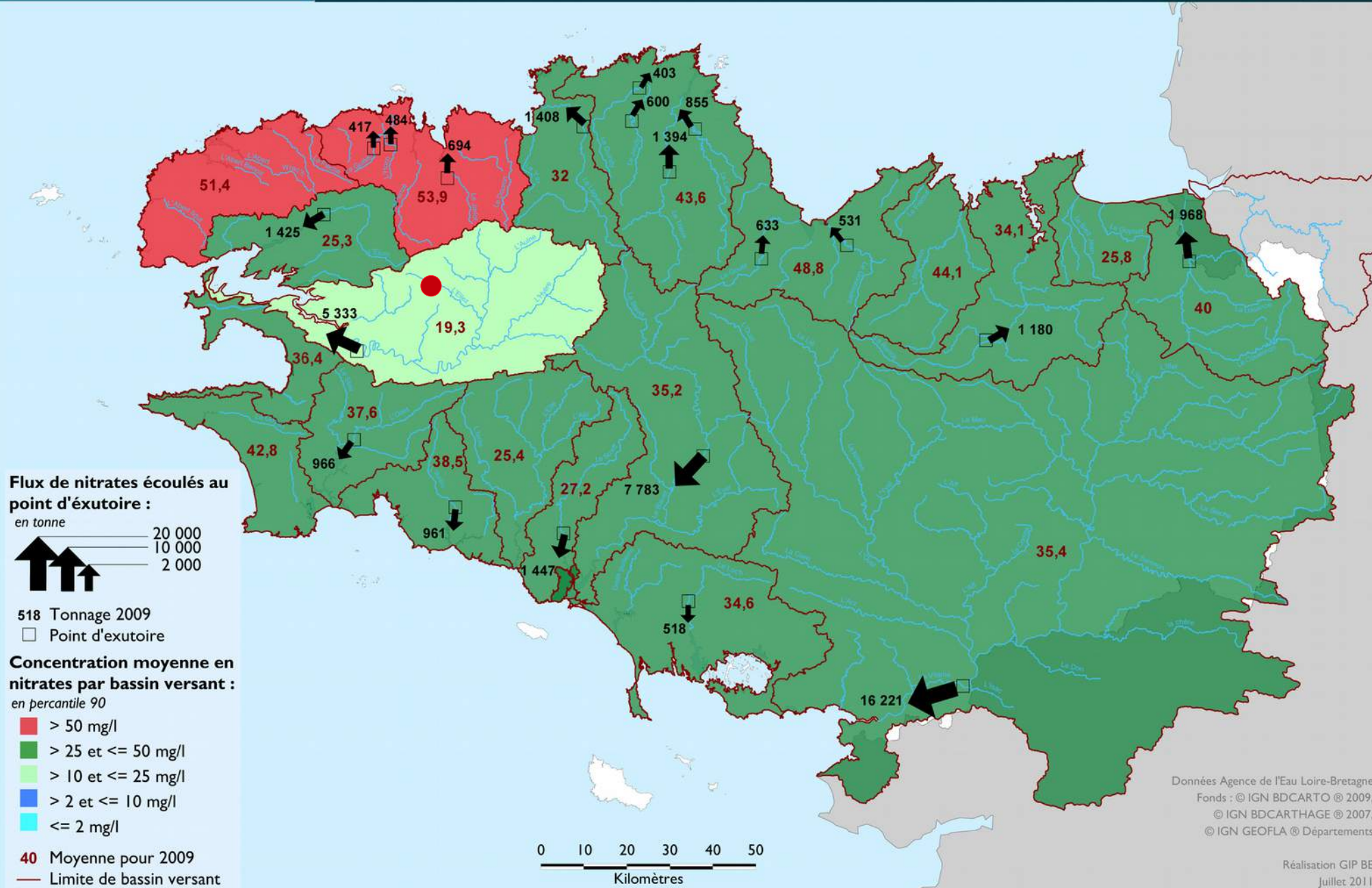
## Mise en place d'un Comité de pilotage :

- Animé par M. le Sous-Préfet de Châteaulin
- Associant tous les acteurs locaux concernés par l'extension
- Espace de concertation, lieu d'échange et de proposition sur les différents volets du projet
- Des réunions en plénier (comme aujourd'hui) ou en **sous-groupes thématiques**, à définir en fonction des enjeux et des attentes des participants
- Composition :
  - **Services de l'État**
  - **Gestionnaire de la réserve**
  - **Collectivités** : Commune de Brennilis, PNR Armorique – Site Natura 2000 « Monts d'Arrée centre et est », Monts d'Arrée Communauté, Conseil Départemental, Service départemental d'archéologie, Conseil Régional
  - **Propriétaires et Usagers** : SHEMA, Société communale de chasse, Fédération départementale des chasseurs du Finistère, Représentant des propriétaires forestiers, Syndicat des exploitants forestiers, Représentant des propriétaires-exploitants agricoles, Chambre d'agriculture du Finistère, Directeur du GFA Litziez
  - **Associations** : Groupe Mammalogique Breton (GMB)
  - **Scientifiques et experts** : Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB), Université de Bretagne Occidentale, représentant du CSRPN

# Les enjeux de l'extension

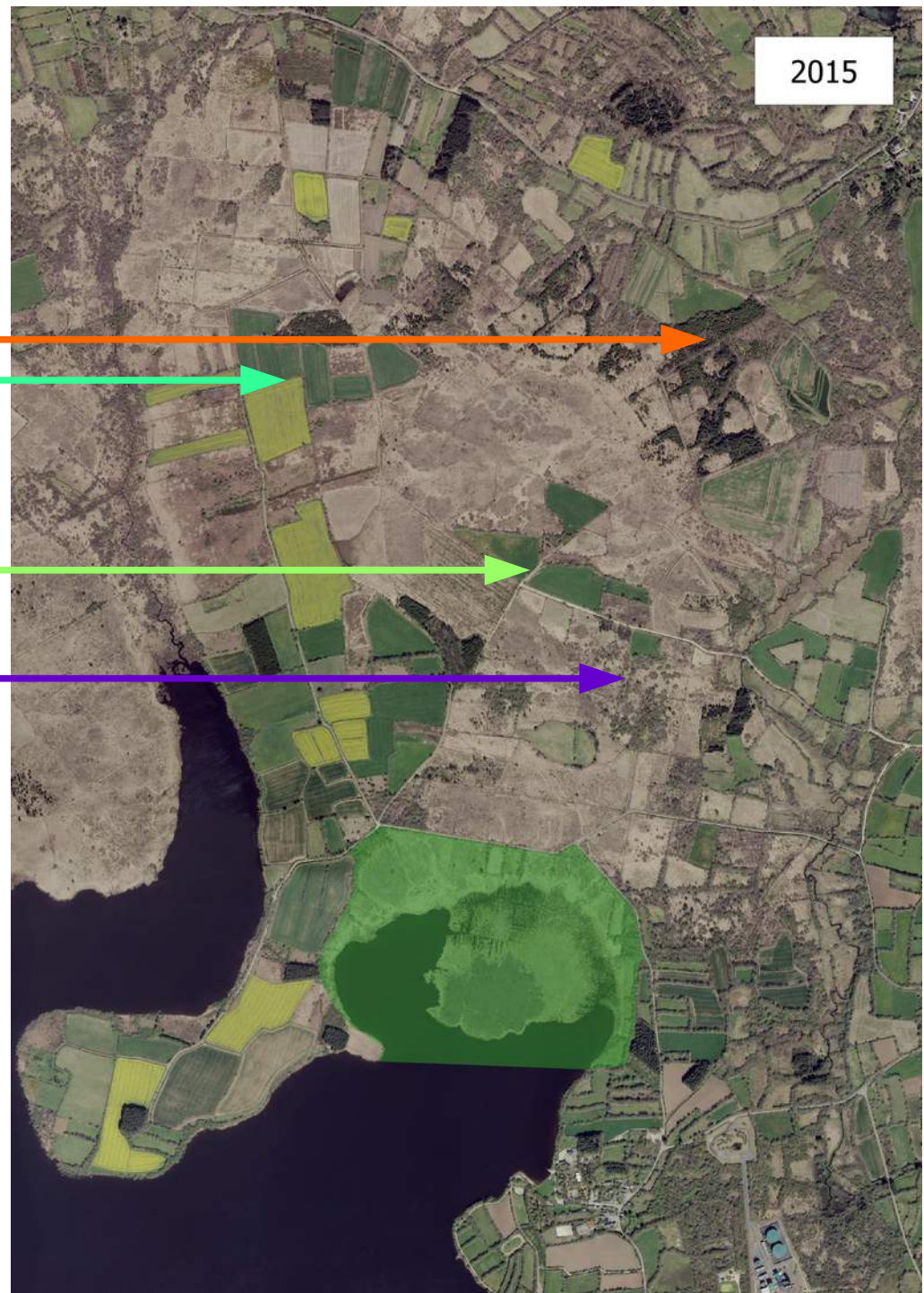
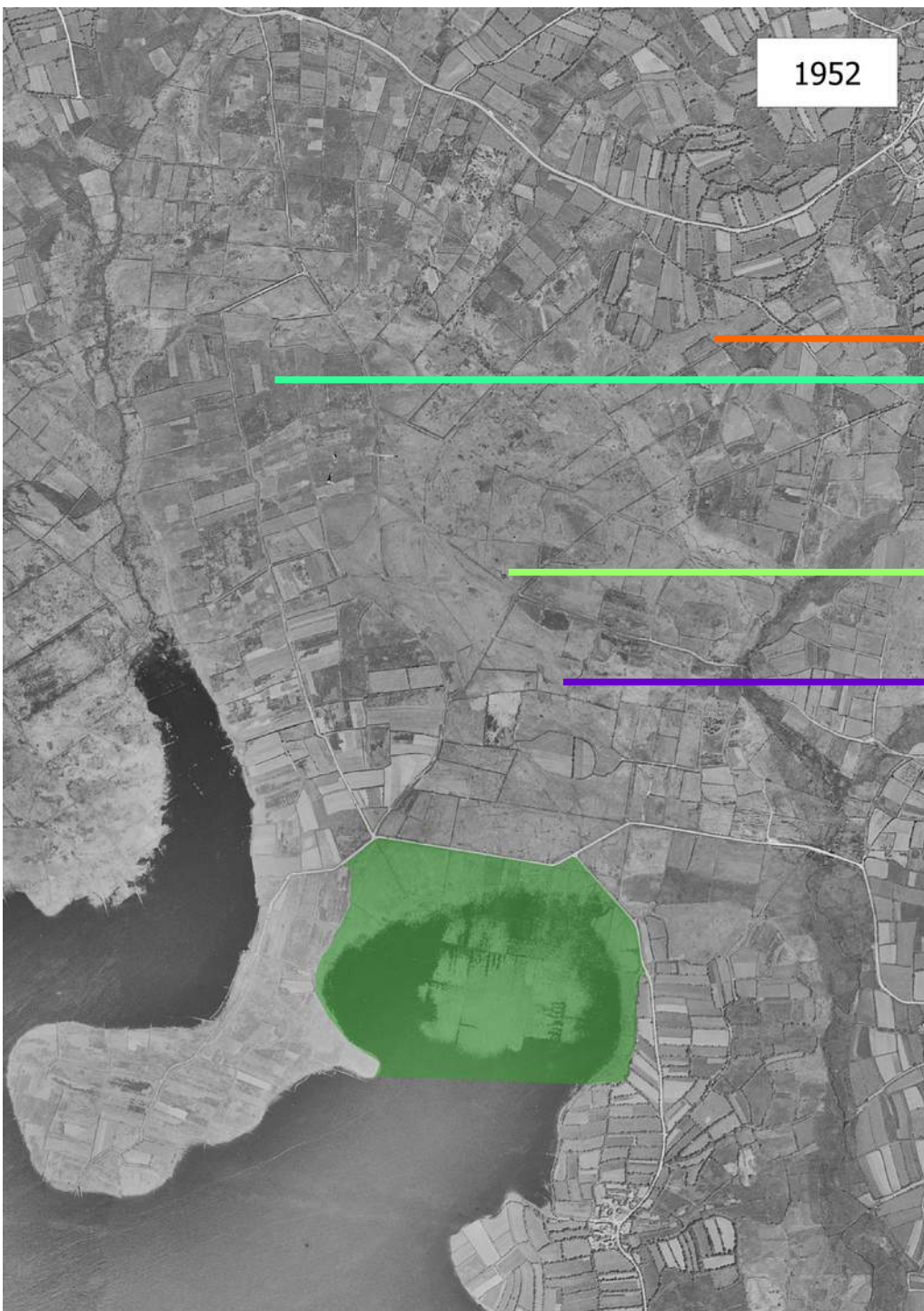


# Une qualité d'eau à préserver



# Conserver des paysages emblématiques

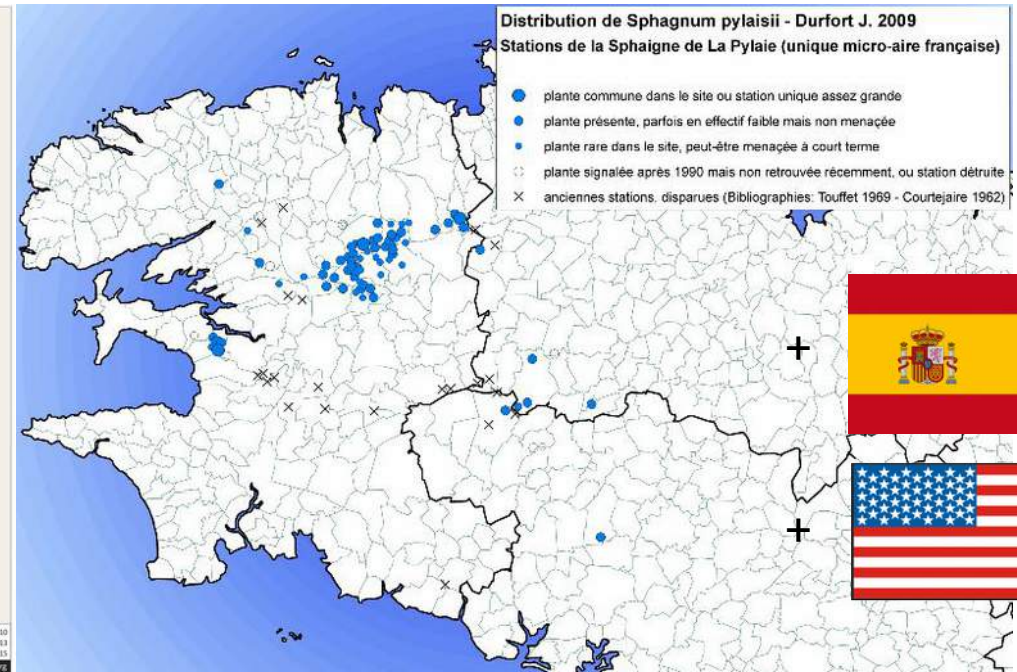
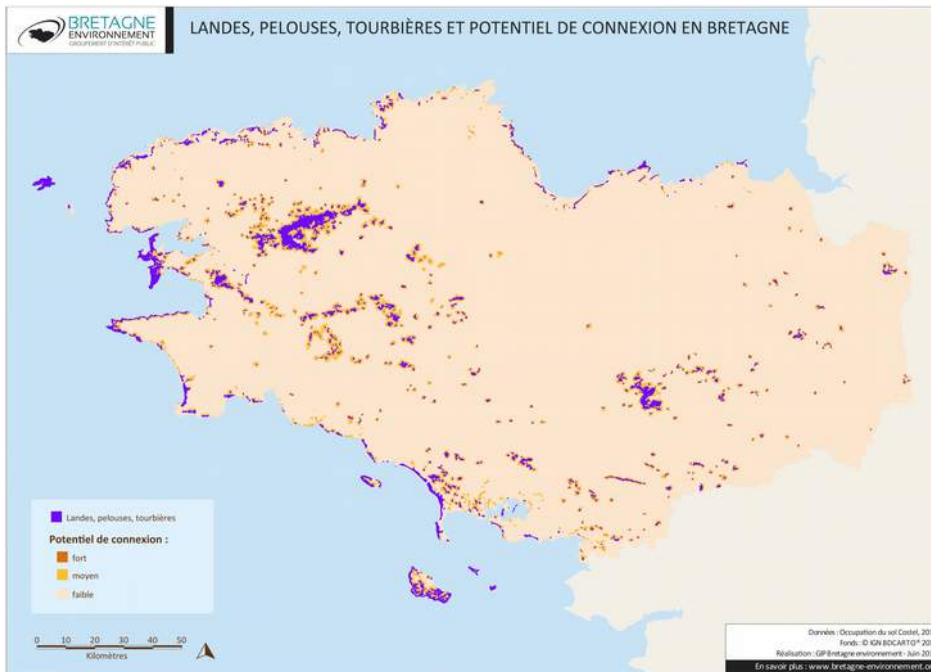




# Conservation d'habitats et d'espèces exceptionnels



Landes tourbeuses et sphaigne de la Pylaie

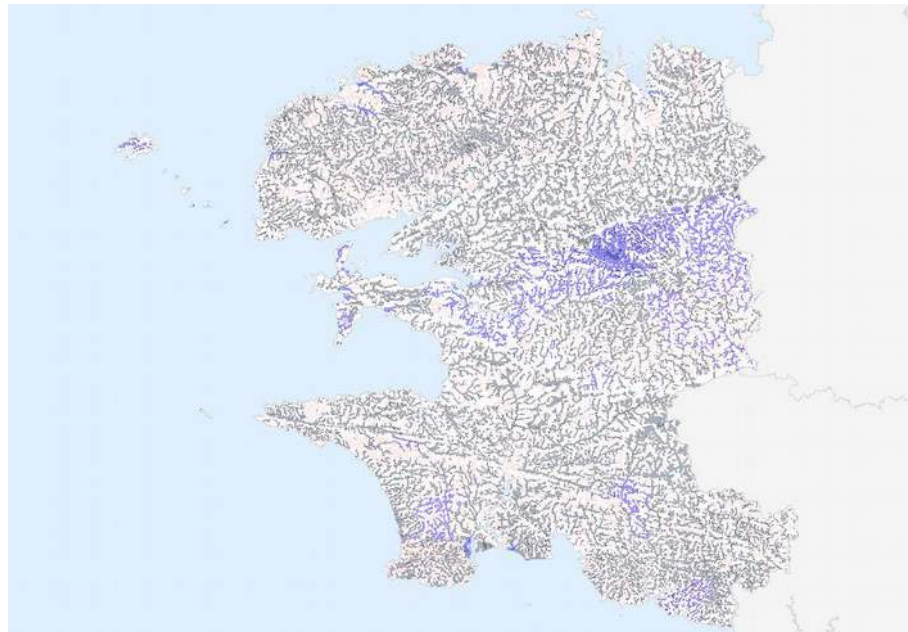




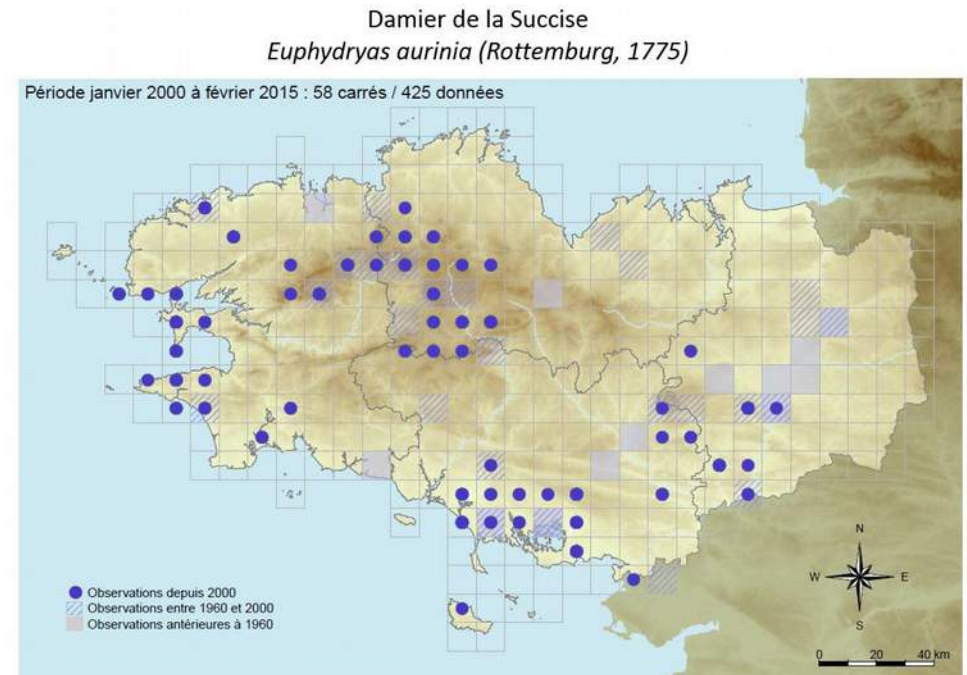
# Conservation d'habitats et d'espèces exceptionnelles



Prairies pauvres (oligotrophes) et damier de la succise



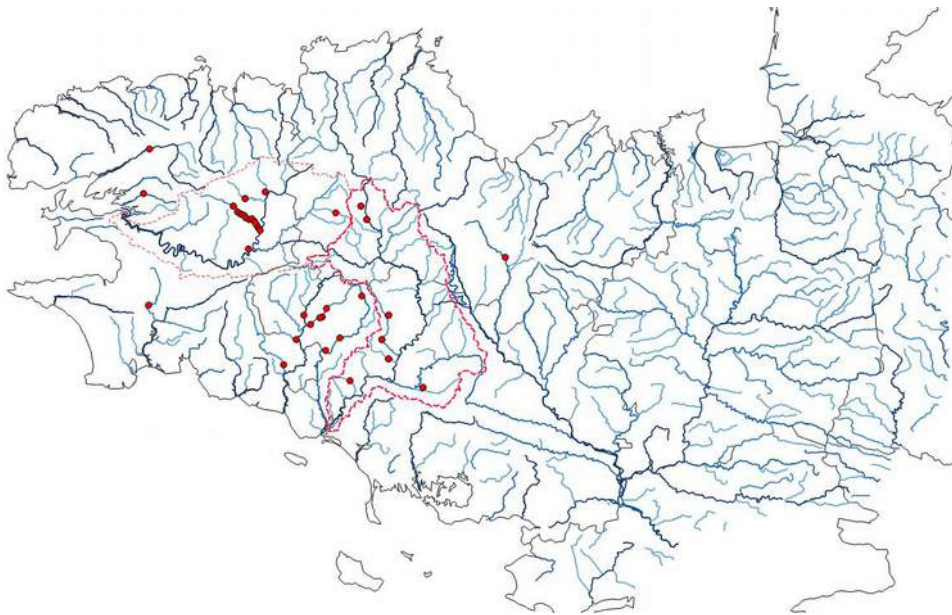
Répartition des zones humides dans le Finistère



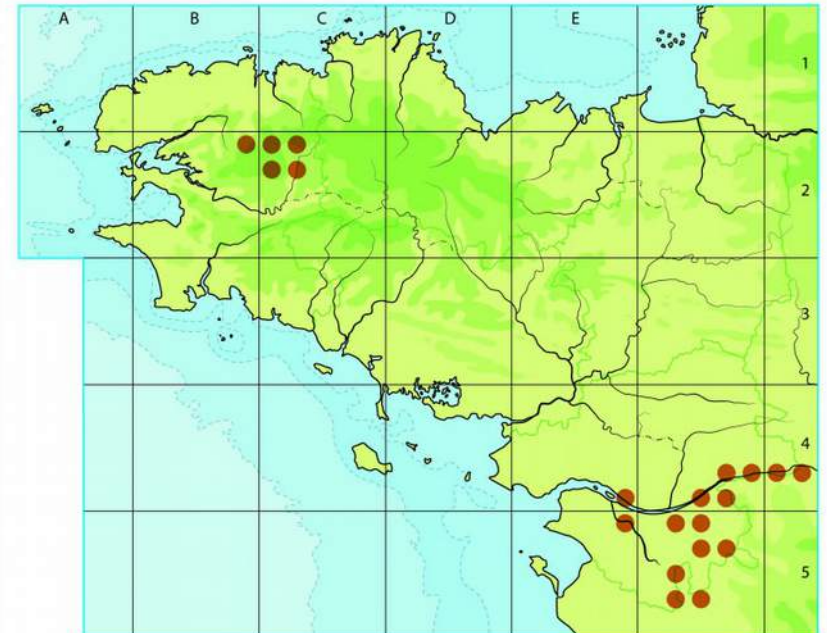
# Conservation d'habitats et d'espèces exceptionnelles



Rivières, mulettes et castor



Carte de répartition de la mulette en Bretagne



Carte de répartition du Castor en Bretagne historique

# Une gestion paysanne pour la conservation



Fauche

Litière (gouji) ↙

↘  
Damier de la succise,  
Courlis cendré,  
Busards,  
Lièvre,  
Alouette des champs



# Une gestion paysanne pour la conservation



Pâturage

Sphaigne de la Pylaie,  
Courlis cendré,  
Mousse *Splachnum  
ampullaceum*,  
Gentiane pneumonanthe,  
Fauvette pitchou

Production d'allaitantes



# Une gestion paysanne pour la conservation



Passereaux des milieux agricoles, faune en général

Ouverture des milieux



Entretien du bocage et des accès



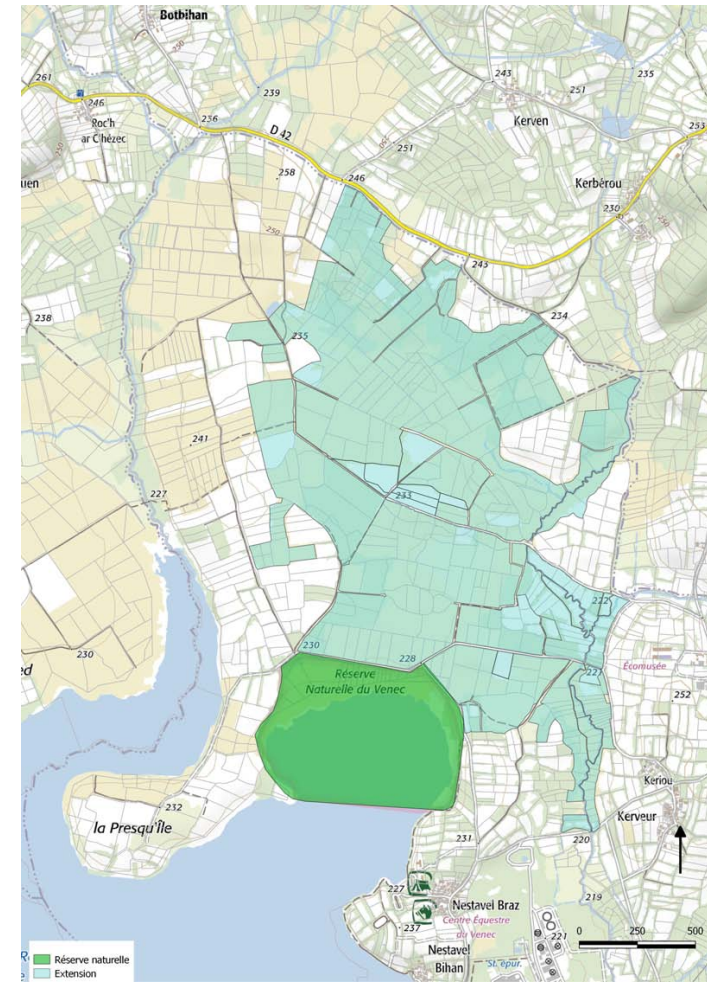
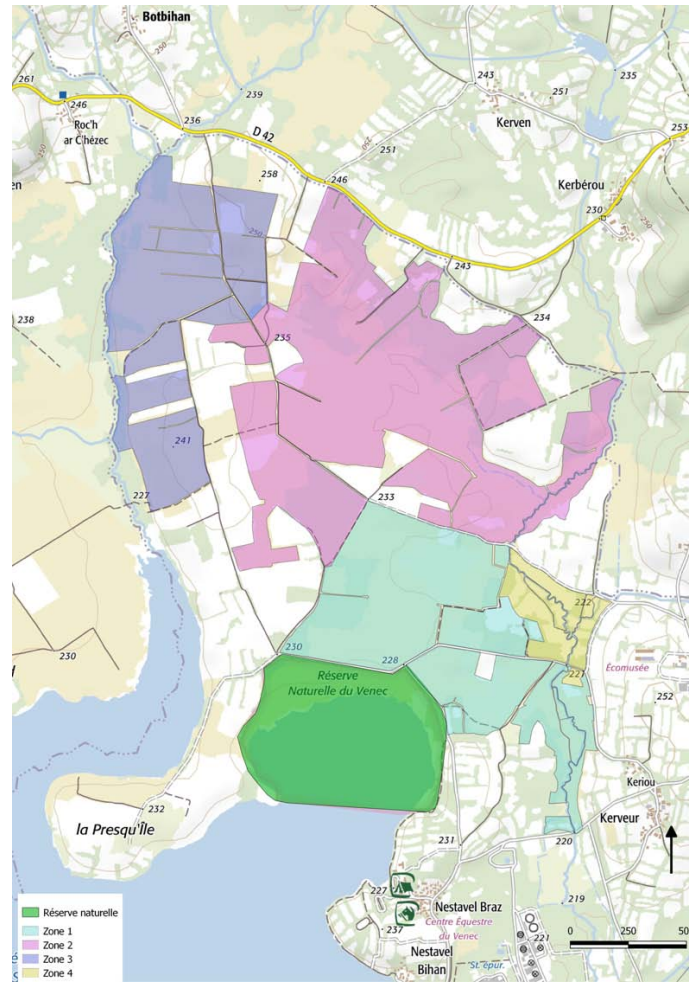
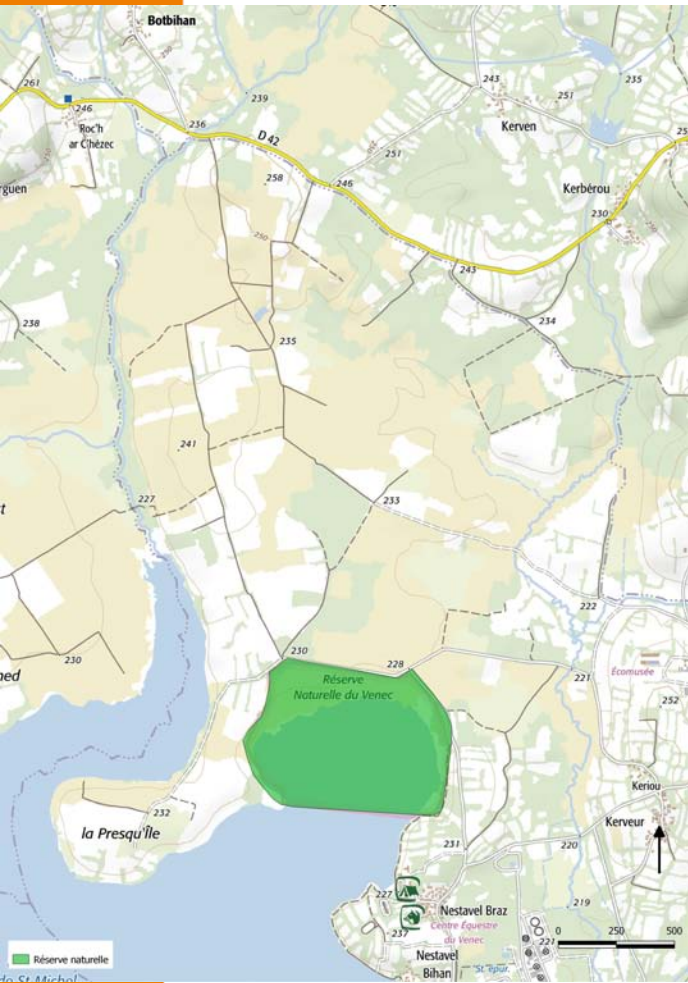
# Le Venec, un cadre exceptionnel



**pour la pêche, la découverte naturaliste, la chasse, la randonnée à pieds, à cheval ou à vélo**



# Le périmètre du projet



Le périmètre actuel de la Réserve naturelle nationale du VENEC

Le périmètre de l'étude scientifique menée par Bretagne Vivante

Le périmètre de travail proposé par les services de l'État





# Ce que l'extension changera ...



# Application du plan de gestion :

Prolongement des actions « Venec » à l'arrière Venec :

- réhabilitation, restauration ;
- gestion des habitats ;
- suivis naturalistes ;
- animation nature ;
- police de l'environnement ;

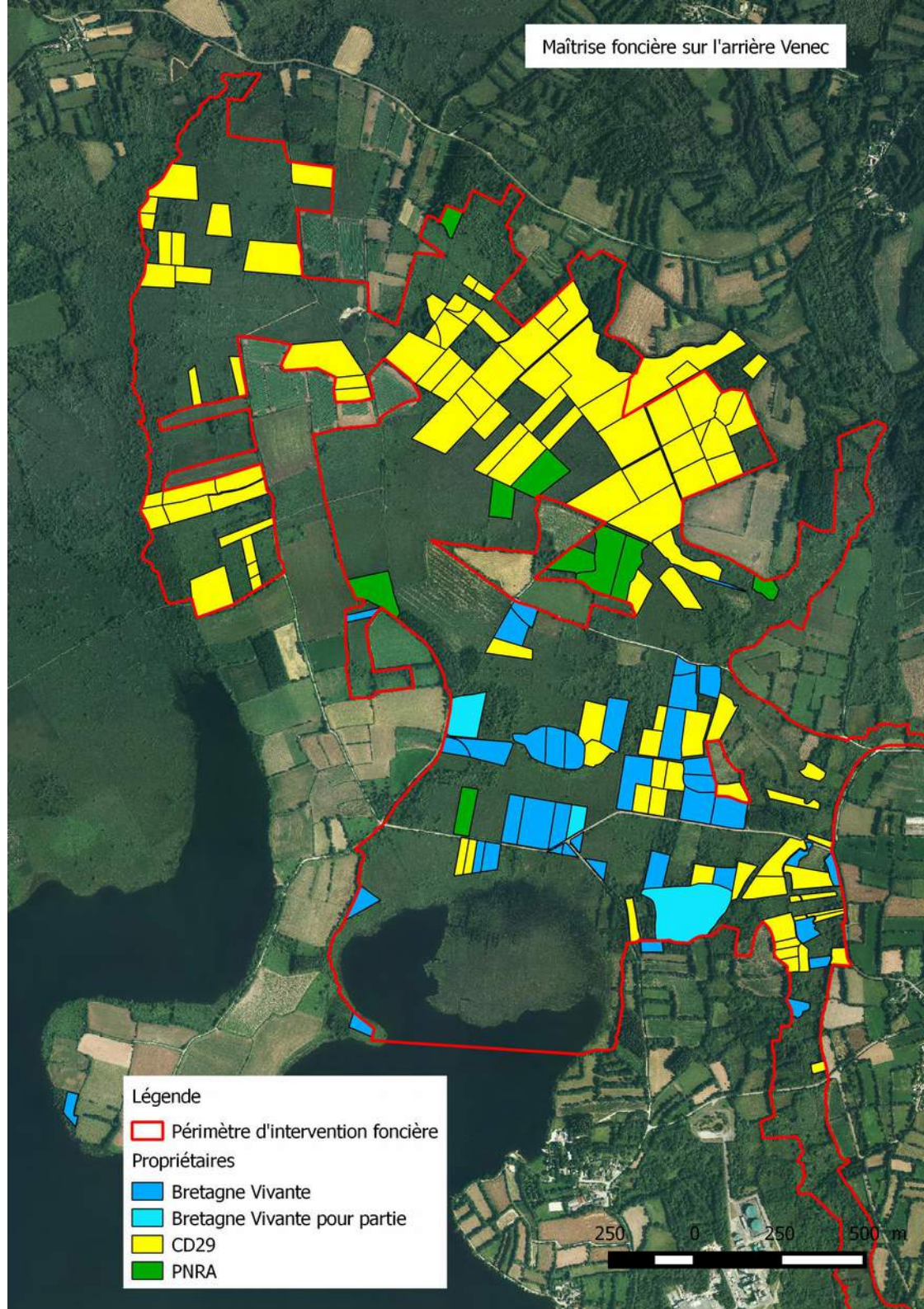


## Plan de gestion 2017-2027 de la Réserve naturelle nationale du Venec



# Application du plan de gestion :

- Un périmètre foncier animé par le département ;
- Une équipe sur le long terme avec des moyens techniques renforcés ;



# Restauration et entretien des milieux



Réouverture et fauche des landes



Pâturage des milieux humides



Génie écologique pour les espèces



Réhabilitation des peuplements mal-venant

# Un espace plus accessible et mieux identifié

- Création d'un livret de découverte (en cours) ;
- Animations estivales à développer vers l'arrière Venec ;

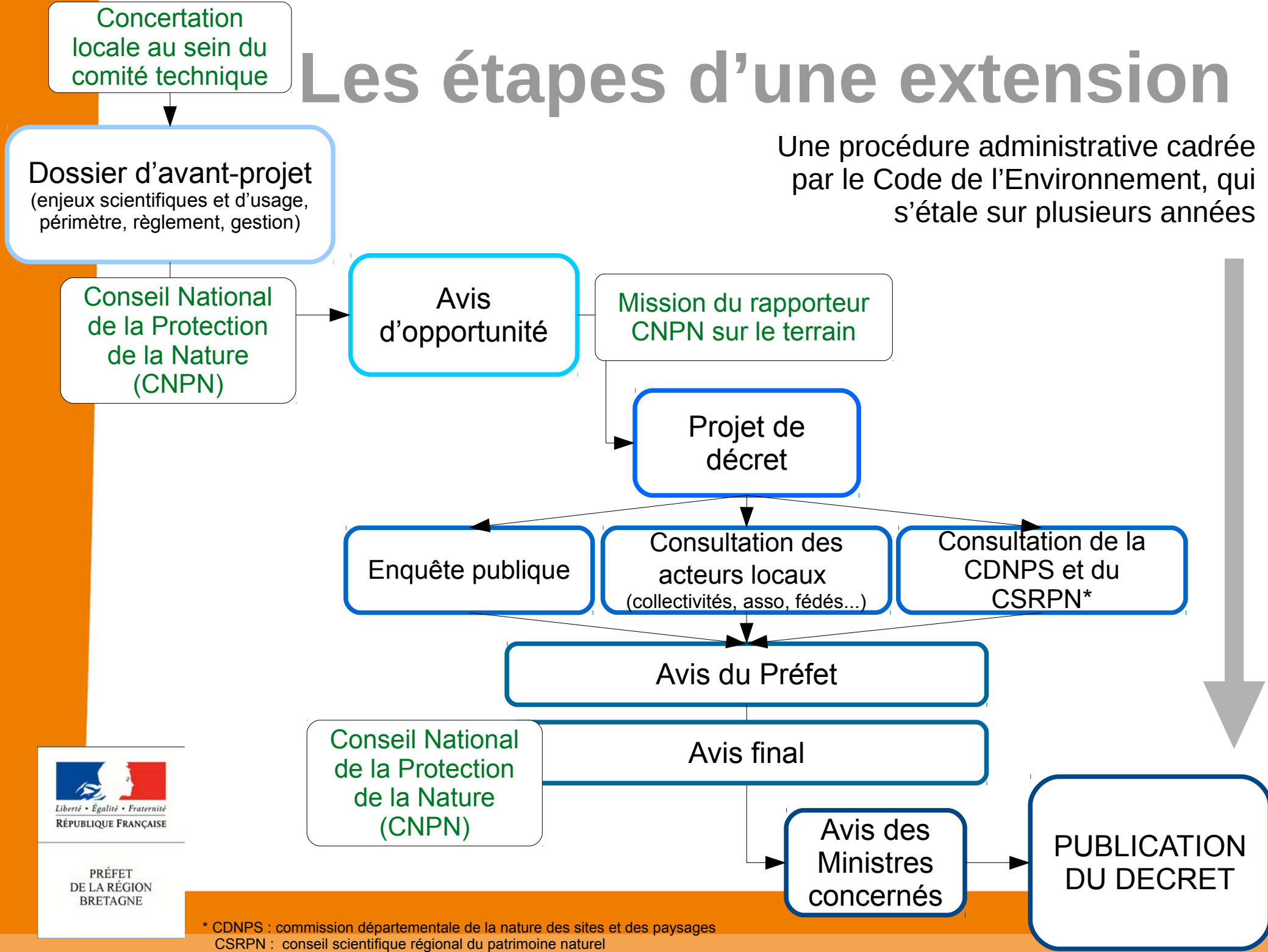


# Un règlement mis à jour dans la continuité de l'existant

- Aucun changement concernant la chasse et la pêche qui seront autorisées ;
- Éventuellement de nouveaux articles concernant de nouvelles pratiques ;
- Autoriser les activités de loisir / Maîtriser les manifestations culturelles et sportives ;
- Rôle du comité technique : réfléchir, échanger et proposer un règlement.

# Les étapes d'une extension

Une procédure administrative cadrée par le Code de l'Environnement, qui s'étale sur plusieurs années



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE

\* CDNPS : commission départementale de la nature des sites et des paysages  
CSRPN : conseil scientifique régional du patrimoine naturel

# Propositions pour la suite

- **Juin à décembre 2018 (voir début 2019 si besoin) : phase de concertation préalable**

Réunions du comité de pilotage sur des sujets à définir suite aux échanges d'aujourd'hui → prochaine réunion à prévoir fin juin

- **2019 : formalisation du dossier d'avant-projet**

Avis des instances locales (comité consultatif, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) puis présentation au Conseil National de la Protection de la Nature

- **2020-2021 : formalisation du décret d'extension**

Travail du rapporteur du CNPN, mise à l'enquête publique du projet de décret, consultation des acteurs locaux puis avis final du CNPN

**De manière continue : diffusion de l'information** au acteurs locaux et habitants par la réserve, les services de l'État, la Commune...

# Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE